

LES AVANTAGES DE L'UTILISATION DES INSECTICIDES POUR AÉRONEFS AERO-SENSE®

01 TESTÉ & APPROUVÉ 100%

1ST

Le produit Insecticide pour Aéronefs ASD d'Aero-Sense® est le premier à recevoir une autorisation de l'UE en vertu du règlement européen sur les produits biocides.

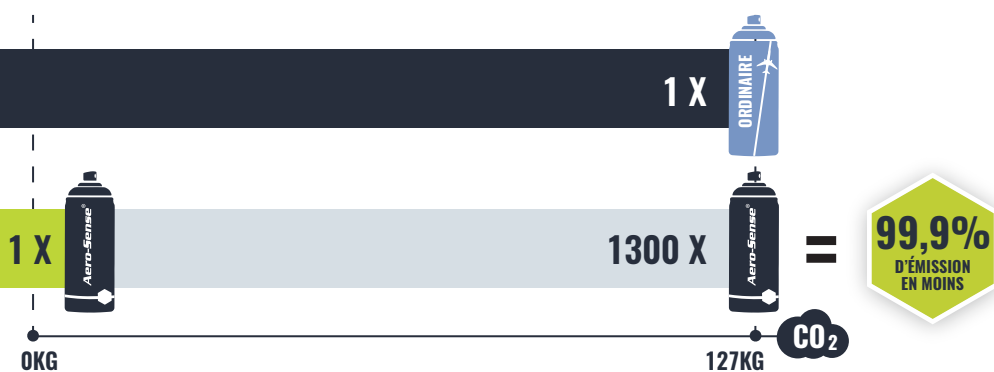
100%

Seul un produit testé à 100 % et conforme aux exigences de sécurité réussi ce processus d'évaluation.



RÉDUCTION D'ÉMISSION À CHAQUE VOL

02



L'émission de carburant durant un vol le Caire - Londres équivaut l'émission de CO² utilisé par:

333 x **AÉROSOLS ORDINAIRES**
433.000 x **AÉROSOLS AERO-SENSE®**

CAIRE ——— LONDRES

03 SOLUTION PRATIQUE ET À L'ÉPREUVE DU TEMPS



PRP = Potentiel de Réchauffement Planétaire

Aero-Sense® PRP < 1
HFO

ORDINAIRE PRP = 1300
HFC

L'UE, L'ISLANDE, LE NORVÈGE ET LA SUISSE

AUTORISATION BPR REQUIS

PRP > 150 NON AUTORISÉ

L'AMENDEMENT DE KIGALI AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Un accord ferme pour réduire progressivement l'utilisation des HFC. Déjà ratifié par l'UE et plus de 100 autres pays dans le monde.



04 LES AVANTAGES D'AERO-SENSE®

Formulé selon les recommandations de l'OMS (approuvé pour l'aviation)



Fabriqué dans l'UE



Ininflammable



Efficace contre les insectes volants et rampants (Aedes-, Culex- und Anopheles-Stechmücken)



Disponible en plusieurs conditionnements

